

N°DBCA-2023-028

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
4
- Votants :  
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**POSTES VACANTS SUSCEPTIBLES D'ETRE POURVUS PAR DES AGENTS CONTRACTUELS**

Le 11 mai 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 26 avril 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2ème Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3ème Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5ème membre

**ETAIT ABSENT EXCUSE**

- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1er Vice-Président

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
Ressources et moyens	Préserver, optimiser et adapter la RH	

\*

\* \*

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- la délibération du Conseil d'administration n°2021-CA-30 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

\*

\* \*

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier d'activité, ou pallier l'absence d'agents en arrêt maladie, les postes suivants pourront être tenus par des agents contractuels recrutés sur la base de l'article L.332-23 ou L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique :

- 2 Opérateurs matériels roulants, adjoint technique à agent de maîtrise au sein du Groupement Technique et logistique, 1 pour une période de 6 mois et 1 pour une période de 3 mois

\*

\* \*

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230511-DBCA-2023-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Affichage : 15/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Président du Conseil d'administration,**

Signé électroniquement, le 15/05/2023  
André GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER**